



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REF
CS

RÉFÉRENTIEL

du Certificat de spécialisation

**"Éducation et travail
des jeunes équidés"**



SOMMAIRE

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS

Contexte socio-économique du secteur professionnel
Fiche descriptive d'activités spécialisées - FDAS
Situations professionnelles significatives - SPS

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

Capacités du Certificat de spécialisation « Education et travail des jeunes équidés »

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

Modalités et critères d'évaluation

SIGLIER

Arrêté du 10 décembre 2025 portant création de l'option « éducation et travail des jeunes équidés » du certificat de spécialisation agricole et fixant ses conditions de délivrance

Le certificat de spécialisation « Education et travail des jeunes équidés » (ETJE) est une certification classée au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles (RNCP).

Cette certification s'appuie sur le référentiel de diplôme des spécialités « conduite et gestion de l'entreprise agricole », « conduite et gestion de l'entreprise hippique » du baccalauréat professionnel et des options « responsable d'entreprise agricole », « responsable d'entreprise hippique » du brevet professionnel.

La spécialisation vise l'acquisition de compétences relatives à la maîtrise technique de l'éducation et du travail de jeunes équidés

Le référentiel du CS comporte 3 parties :

1. **Le référentiel d'activités**
 2. **Le référentiel de compétences**
 3. **Le référentiel d'évaluation**
-

1. Référentiel d'activités

Le référentiel d'activités est composé de trois parties :

- la première partie fournit un ensemble d'informations relatives à la classification de la spécialisation, au contexte socio-économique du secteur professionnel et à la réglementation,
- la deuxième partie est constituée de la fiche descriptive des activités spécialisées (FDAS),
- la troisième partie présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.

1.1. Eléments de contexte socio-économique de la filière

1.1.1. La filière

La filière équine en France regroupe de nombreuses activités autour du cheval telles que les courses de chevaux et les paris, le loisir équestre, l'élevage, les soins ou encore la fabrication de produits et de services¹.

De manière générale, la filière équine est définie en quatre secteurs : les courses, le sport-loisir, le travail et la viande dont les processus de production, transformation, valorisation, commerce et utilisation sont divers mais non indépendants. Cette filière, dans sa structure et son fonctionnement, incarne deux mondes socio-professionnels : celui de l'agriculture et celui du sport et des loisirs. Ces univers pourraient apparaître décorrélés mais les enjeux portés par la filière, dans sa dimension duale, sont fondamentaux.

Le monde du cheval a beaucoup évolué, sous l'impulsion de la politique volontariste de l'état (obtention du statut agricole en 2005 et financement annuel d'actions en faveur de la filière) mais aussi par l'effort de restructuration de la filière (création d'un comité filière en 2015, Charte pour le bien-être équin en 2016, comité de gouvernance de la filière cheval en 2018, Convention collective nationale des personnels des activités hippiques en novembre 2023 ...).

Ce référentiel d'activités vise, plus particulièrement, le secteur des courses et celui des sports-loisirs ainsi que le secteur des chevaux de travail pour la partie éducation du jeune équidé.

Les équidés...

Fin 2022, le cheptel des équidés en France était estimé à 1 022 million. Il est en recul et vieillissant (29 % ont 16 ans ou plus). Au niveau des entreprises agricoles, le nombre d'équidés avoisinait les 310 000 animaux en 2022 ; les chevaux de selle, sports, loisirs et de course représentaient 82 % des effectifs². Le nombre de naissance est en hausse en 2022 avec 53 380 produits immatriculés³ (tous types d'équidés confondus).

La répartition des élevages est hétérogène sur le territoire ; 4 régions enregistrent plus de 100 000 équidés : Normandie, Nouvelle Aquitaine, Auvergne Rhône Alpes et Pays de la Loire. De même, 1/3 des élevages de plus de 5 naissances se situe en Normandie.

L'organisation de la filière⁴....

Pour les secteurs des courses, des sports-loisirs et du travail, les professionnels se sont structurés autour d'institutions fortes :

- Les courses, structurées au sein de sociétés « mères », sont représentées par Le Trot (courses de trot attelé et monté) et France Galop (courses de plat et d'obstacles). Le Trot œuvre au développement des courses au trot en France et à la protection de la race Trotteur Français dans sa spécificité, France Galop contribue aussi à l'amélioration des races de chevaux de Galop.
- Les utilisations sportives et de loisirs sont portées par la Fédération Française d'équitation (FFE) et la Société Hippique Française (SHF). La FFE œuvre pour la composante « utilisation du cheval », la SHF structure, en amont, la politique de l'élevage de chevaux et poneys de sport et organise des circuits de valorisation et de commercialisation des jeunes équidés.
- Le secteur dit de « travail » est actuellement en restructuration. Si plusieurs fédérations regroupent les éleveurs de chevaux de trait, ânes, mulets et équidés de territoires aucun n'est représentative de l'ensemble du secteur. Les organismes de sélection pour chaque race et les associations spécialisées pour certains segments (énergie animale, viande...) sont, pour l'heure, les

¹ Économie rurale Agricultures, alimentations, territoires - La filière équine, une filière agricole qui se diversifie pour résister à la crise – 31/12/2020

² Agreste GRAPH'AGRI 2023

³ IFCE - CHIFFRES CLÉS 2023

⁴ <https://equipedia.ifce.fr>

interlocuteurs des instances nationales.

Des organisations « transverses » sont aussi à noter : les conseils régionaux des chevaux qui représentent la filière et sont fédérés au niveau national (Fédération des Conseils des Chevaux) et le Groupeement des Entreprises du Secteur Cheval en Agriculture qui regroupe les principaux acteurs de la filière.

L’Institut Français du Cheval et de l’Equitation occupe une place centrale dans la filière mais d’autres organismes transversaux contribuent aussi à la recherche et à l’accompagnement du développement de la filière : l’Institut National de Recherche pour l’Agriculture, l’Alimentation et l’Environnement (INRAE), l’Institut de l’élevage (Idele), les chambres d’Agriculture...

Les concours jeunes chevaux ...

Les concours d’élevage, de valorisation et de caractérisation sont organisés par les sociétés mères. La Société Hippique Française organise les épreuves pour les jeunes chevaux et jeunes poneys de sport et Le Trot s’occupe des épreuves d’élevage et qualification des trotteurs. Ces concours concernent principalement les jeunes équidés âgés de 6 ans ou moins⁵.

Selon la SHF, pour l’année 2023, 8399 épreuves ont été enregistrées pour les concours de jeunes chevaux en sport⁶. Ces concours concernent : l’attelage, le concours complet, le dressage, l’endurance, le hunter et le saut d’obstacles. Les épreuves en saut d’obstacles sont largement majoritaires, elles concernent 70,09 % des épreuves en 2023. De plus, les épreuves d’attelage et de hunter sont en nette progression avec une évolution respective de + 30,98 % et + 25,3 % entre 2022 et 2023.

Au niveau du secteur des équidés de races locales et de travail, en l’absence d’une fédération des organismes de sélections et d’un organisme tiers chargé du contrôle de performance, les circuits de concours sont organisés indépendamment pour chacune des races.

Les enchères, vente d’équidés de galop et de trot...

Ces ventes, pour le galop, concernent majoritairement des chevaux à l’entraînement de 2 ans et plus, des poulinières, des foals et des yearlings. Pour l’année 2023, 4 672 équidés ont été présentés et 3 362 vendus. Les yearlings représentent 40,2 % des effectifs présentés à ces ventes et 39,2 % des effectifs vendus.

Pour le trot, ces ventes concernent majoritairement des chevaux à l’entraînement de 2 ans et plus, des juments et pouliches, des foals et des yearlings. Ces derniers représentent 52 % des 2 832 équidés présentés et 54 % des 1782 équidés vendus.

La filière hippique génère des transactions économiques très importantes : en 2022, près de 7 000 chevaux sont passés aux enchères pour un chiffre d’affaires de 262 M€⁷ et le montant total des enjeux enregistrés, cette même année, pour les courses hippiques s’élève à 9 671 millions d’euros. Les bénéfices économiques profitent à toute la filière au travers du versement de gains des courses et du Fonds EPERON notamment.

1.1.2. La typologie des entreprises

La filière est caractérisée par un grand nombre de petites structures dont la répartition peut être fortement territorialisée selon le secteur observé (élevage, courses, sports loisirs...).

La nature des entreprises hippiques varie avec l’utilisation finale des équidés : courses en trot ou galop, loisirs et compétition ainsi que les entreprises d’élevage. Celles-ci se présentent, traditionnellement, en fonction de leur rapport au cheval⁸:

- Entreprises directement liées au cheval :**

Elles regroupent les entreprises productrices et utilisatrices du cheval, on note :

- 15 591 élevages en 2023, ceux-ci marquent une augmentation régulière.
- En 2023, 9 742 structures équestres sont enregistrées, elles sont en majorité privées et adhérentes à la Fédération Française d’Équitation (FFE). Parallèlement, il existerait environ 2 000 à 3 000 autres entreprises dont l’activité principale est liée à la prise en pension de chevaux ou au tourisme équestre (fermes équestres ou écuries de propriétaires). Ces dernières entreprises sont gérées par des cavaliers professionnels ou des agriculteurs.
- 2 149 écuries de course dont plus de 60 % exercent dans les courses de trot. Les

⁵ ANNUAIRE ÉCUS 2023

⁶ Source <https://statscartes.ifce.fr>

⁷ <https://conseilmaisonsdevente.fr>

⁸ <https://equipedia.ifce.fr>

écuries de galop se positionnent, majoritairement, sur les courses de plat et d'obstacles.

Pour conclure ce groupe d'entreprises, il faut citer les entreprises de traction équine (492 utilisateurs d'énergie animale⁹) ainsi que la médiation équine¹⁰.

- **Prestataires autour du cheval :**

On compte plus de 5500 entreprises prestataires dont les activités sont étroitement liées au cheval :

- 3 100 cabinets vétérinaires pratiquaient une activité équine en 2021.
- 1 700 entreprises de maréchalerie. Ce sont de petites entreprises, très spécialisées, et souvent unipersonnelles (*données 2018*).
- Les ostéopathes équins, les dentistes équins ainsi que les masseurs, les podologues et les comportementalistes représentent environ 700 entreprises (*données 2018*).

Les entreprises de transport équin, les abattoirs et centres d'équarrissage complètent ce groupe de prestataires.

- **Entreprises indirectement liées au cheval :**

On note deux types d'entreprises dans ce groupe :

- Les vendeurs de produits équins (paris hippiques, spectacles équestres, arts et médias), ils représentent plus de 25 000 actifs.
- Les fournisseurs et prestataires non spécifiques des entreprises hippiques. A ce niveau, il est à souligner la présence de 300 entreprises en lien avec l'alimentation du cheval et 600 entreprises proposant des équipements pour les chevaux et les cavaliers.

Le nombre de structures agricoles¹¹ est stable en 2022, leur répartition est la suivante : 9 669 établissements équestres, 1 242 entraîneurs professionnels et 1 522 élevages de plus de 5 naissances par an. 32% de ces élevages sont localisés en Normandie.

Les entreprises...

- **Les entreprises du secteur des courses hippiques¹²**

En 2022, le nombre d'entraîneurs recule de 7 % ; toutefois des entreprises de débourrage et de pré-entraînement des jeunes chevaux se développent.

L'activité des entraîneurs repose sur les 9 124 propriétaires de chevaux de course en trot et galop, leur effectif est stable en 2022. 36 % des entreprises de course déclarent faire appel à des travailleurs indépendants : ils sont cavaliers de trot ou de galop, responsables de voyage, agents d'écurie ou assistants d'élevage...

Les écuries de galop et de trot, même si elles accueillent un nombre quasi-identique de chevaux à l'entraînement, diffèrent par leur implantation géographique (très concentrée au trot et plus étendue au galop), leur taille (8 salariés en moyenne au galop et 3 au trot) et la part des femmes salariées qui est supérieure pour le galop.

- **Les entreprises du secteur des activités de loisirs et de compétition**

Le nombre d'établissements équestres est stable mais leurs statuts évoluent : le nombre d'associations diminue (-2 %) au profit des établissements privés.

36 % des établissements équestres sont situés en Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine mais la répartition est différente si l'on tient compte de la densité de licenciés.

La synthèse nationale des exploitations du réseau équin 2024 élaborée dans le cadre du réseau INOSYS indique un nombre moyen de 55 équidés dans ces établissements.

- **Les écuries de propriétaires**

Ces entreprises sont très diversifiées au regard de la multiplicité de leurs prestations : travail d'entretien, suivi de la reproduction, travail de rééducation, de débourrage ainsi que de pré-entraînement ou de

⁹ Observatoire économique SFET, 2020

¹⁰ Toute activité (à pied, à cheval, en attelage) à vocation thérapeutique ou éducative à destination de personnes en situation de handicap ou en difficultés sociales, encadrée par un professionnel médico-social ou éducatif (source Ifce)

¹¹ L'Observatoire économique et social du cheval (OESC) de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) Annuaire ECU – 2023

¹² Observatoire social – AFASEC - 2024

compétition.

Certaines de ces écuries assurent, parfois, l'achat et la vente de chevaux.

Leur nombre est difficile à évaluer car selon l'activité qu'elles conduisent (entraînement, élevage...) ou leur rattachement ou non à un centre équestre ou une activité d'entraîneur, elles ne sont pas toujours enregistrées à la MSA. La diversité des disciplines équestres complexifie aussi la typologie des entreprises.

Selon la synthèse nationale conduite, en 2024, dans le cadre d'INOSYS, les écuries de pension accueillent en moyenne 49 équidés. Le nombre de salariés varie entre les pensions de travail (1,73 UMO) et les pensions d'hébergement (0,58 UMO).

Les emplois directement liés au cheval

La dynamique des activités équines observée en 2022 se traduit par une hausse des emplois, toutefois le recours au contrat à temps partiel progresse aussi.

¹³Le secteur de la production et de l'utilisation du cheval concerne 54 500 personnes et génère 16 990 ETP salariés. Ces emplois sont liés à l'élevage d'équidés, l'entraînement de chevaux de course, les activités équestres, la traction équine, la médiation équine ainsi que le spectacle équestre.

- Au niveau de l'élevage, on note 4 208 emplois salariés (dont 49 % de femmes). 65 % de ces contrats de travail sont en CDI et près de la moitié sont normands.
- On compte 20 633 salariés dans les centres équestres, dont 71 % de femmes. Ces structures comptent en moyenne 1,8 ETP salarié par employeur. Plus de 4 contrats sur 10 sont localisés en Ile de France, Normandie, Nouvelle Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes.
- Pour le secteur de l'entraînement des chevaux de courses, 5 034 salariés dont 79 % en CDI sont dénombrés en 2023. Les femmes représentent 43 % de ces effectifs.

Le salariat dans cette filière est jeune : 1 emploi sur 2 est occupé par la tranche d'âge 18 - 30 ans.

L'emploi agricole...

47 000 emplois peuvent être qualifiés d'agricoles ce qui équivaut à 7 actifs sur 10, ce sont des emplois en lien direct avec la production et l'utilisation des équidés.

18 655 actifs agricoles (soit 40 %) sont des emplois de dirigeants, de gérants, d'associés, d'aides familiaux ou de conjoints collaborateurs.

On compte, donc, plus de 28 345 salariés agricoles dont 60 % travaillent dans le secteur de l'équitation. 50 % des contrats agricoles sont signés en CDI.

Les indicateurs 2023 du marché du travail¹⁴ de l'IFCE indiquent une évolution de + 16 points, entre 2021 et 2023, des offres d'emploi publiées sur Equi-ressources concernant les cavaliers de débourrage/ pré-entraînement au galop.

Le métier de cavalier de débourrage/pré-entraînement (galop) fait partie des 8 métiers particulièrement en tension selon ces indicateurs et 15 % de ces offres d'emploi ont été annulées faute de candidatures en 2023.

1.1.3. Politique publique, réglementation

En 2023, un nouveau contrat d'objectifs et de performances (COP) a été signé entre le MASA et l'IFCE. Au travers de ce contrat, l'Etat, par l'exercice d'une double tutelle Agriculture et Sport, missionne l'IFCE dans l'accompagnement de la filière au niveau de son anticipation, sa modernisation, sa structuration économique ainsi que de la professionnalisation de ses acteurs.

Le cadre réglementaire dans la filière hippique est très riche en dispositions, il concerne des obligations administratives réglementaires mais aussi des obligations relatives à la bientraitance des équidés (dispositions du Code rural et du Code du Sport pour les établissements équestres ouverts au public).

Ces règlements concernent particulièrement :

- la détention d'équidés (identification, obligations sanitaires, déclaration du propriétaire et du lieu de détention) ;
- les conditions de détention et de traitement des chevaux ;
- le transport des équidés : dans ce cadre, il est à noter que, pour un opérateur économique, le Certificat de compétence des conducteurs et des convoyeurs pour le transport des équidés est obligatoire pour

¹³ DÉCOMPTE DES EMPLOIS LIÉS À LA FILIÈRE ÉQUINE - ACTUALISATION 2023 MENÉE PAR LES OBSERVATOIRES DE L'IFCE

¹⁴ IFCE - Marché du travail dans la filière équine en France - Indicateurs 2023

tout transport d'équidés supérieur à 65 Km. Certains diplômes, titres ou certificats peuvent dispenser leur titulaire de cette formation et de l'évaluation de ses acquis. Le CS « ETJE » a vocation à figurer dans l'arrêté du 14 janvier 2022, il dispense de suivre cette formation.

- le cadre des compétitions équines et des courses hippiques (dont la lutte contre le dopage).
Au niveau européen, une révision et un élargissement de la réglementation BEA (bien-être animal) sont engagés en réponse aux attentes des citoyens.

1.1.4. Les facteurs d'évolution

L'internationalisation du marché équin, la conjoncture économique qui impactent les budgets privés comme publics et le développement des attentes sociétales conduisent les acteurs de la filière à faire preuve d'innovation¹⁵. Les enjeux environnementaux et de pression sur les ressources, les questions de santé, de bien-être animal et de fin de vie des équidés restent au cœur des questionnements sociétaux.

Au regard de ces tendances, la filière doit faire face à un ensemble d'évolutions¹⁶ au niveau des métiers de la valorisation des équidés.

Les évolutions les plus notables concernant les métiers en lien avec le débourrage et la valorisation sont relatives aux attentes sociétales, au réchauffement climatique et aux attentes du marché. Les attentes en matière de bien-être animal se renforcent ; elles vont se traduire par une amélioration des conditions de vie des chevaux (animaux évoluant plus en extérieur), une meilleure compréhension du comportement du cheval, une adaptation de leur éducation... Les soins alternatifs vont poursuivre leur développement (massage, ostéopathie...). La prise en compte des besoins sera priorisée au-delà de la performance.

Le bien-être des cavaliers va se combiner au bien-être des équidés entraînant une optimisation de la sécurité et de la préparation physique du cavalier. Certains outils connectés vont faciliter le travail du cavalier. Pour ces professionnels, le sens de l'observation et l'approche comportementale des équidés seront fondamentaux.

Le réchauffement climatique va impacter l'organisation du travail pour ces métiers (rythme, matériel et équipement).

Les professionnels, conscients des enjeux liés au bien-être animal et à la protection de l'environnement, ont engagé différentes démarches de qualité :

- Une charte du bien-être équin, représentant un engagement de l'ensemble des représentants des professionnels de la filière a été signée en 2016. Celle-ci structure les mesures communes aux différents segments de production et d'utilisation du cheval en termes de bien-être animal.
- Un guide de bonnes pratiques pour l'application des engagements de la charte pour le bien-être équin validé par l'Etat et publié au BO AGRI en date du 22 juillet 2021.
- Une démarche de qualité en faveur de l'environnement et du bien-être animal a été développée spécifiquement pour les structures équines : le Label EquURES. De nombreuses thématiques permettent aux professionnels d'entrer dans une démarche globale d'amélioration continue : garantie de la bonne santé et du bien-être animal, économies d'énergie et maîtrise des flux, préservation des ressources, de la biodiversité, de la qualité des sols, de l'eau, de l'air...

Au niveau des évolutions liées au marché, la relation aux clients reste fondamentale et un développement des cavaliers « sans structure » ou en structures collectives s'engage.

1.1.5. Repérage des emplois et secteurs professionnels en lien avec les activités visées par le certificat de spécialisation

1.1.5.1. Dénominations des emplois

Les activités prises en compte dans le certificat de spécialisation peuvent s'exercer dans des configurations variées, indépendamment du statut et de la place des titulaires dans l'organigramme de l'entreprise. Sont répertoriés ici les différentes appellations institutionnelles et les codes correspondant des emplois dans lesquels les activités visées par le certificat de spécialisation s'inscrivent. Les activités de débourrage et de travail des jeunes chevaux sont associées le plus souvent à l'emploi de cavalier jeunes chevaux mais elles peuvent être conduites par un responsable de structure hippique, un cavalier maïson, un responsable d'écurie...

15 Économie rurale Agricultures, alimentations, territoires - La filière équine, une filière agricole qui se diversifie pour résister à la crise – 31/12/2020

16 Ifce - Métiers en élevage sport : quelle évolution à l'horizon 2030 | Rapport 2022

1.1.5.2. Codification de la spécialisation, selon les nomenclatures

Appellations du Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME)

Sous le code A1407 :

- Éleveur / Éleveuse de chevaux
- Éleveur / Éleveuse de poneys
- Éleveur / Éleveuse de poulains
- Responsable d'élevage équin
- Ouvrier / Ouvrière agricole en production équine

Sous le code L1401 :

- Cavalier dresseur / Cavalière dresseuse de chevaux

Code Nomenclature des spécialités de formation (NSF) :

- 212 Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux y compris vétérinaires

Codes NAF :

- 01.43Z Élevage de chevaux et d'autres équidés

Mention dans la Convention collective de la branche

- Convention collective nationale des personnels des activités hippiques du 16 novembre 2023 (étendue par arrêté du 5 mai 2024 - JORF 16 mai 2024). Elle concerne le secteur des courses (galop et trot) ainsi que les centres équestres.

1.1.5.3. Les conditions d'exercice de l'emploi

Les activités visées par ce certificat de spécialisation s'exercent au contact des équidés et de la clientèle. Elles concernent un animal aux caractéristiques spécifiques. Une approche comportementale de l'animal dans des conditions de sécurité satisfaisantes requiert une longue pratique et des compétences "d'Homme de cheval". Une alliance « Homme-cheval » est fondamentale pour mettre l'animal en confiance.

Le mode d'organisation du travail est fonction de la taille et des activités de l'entreprise (élevage, centre équestre offrant des prestations de débourrage, structure de débourrage et de pré-entraînement, écuries de propriétaires...). De même, le degré d'autonomie varie avec le positionnement du professionnel visé dans la structure ; toutefois, celui-ci reste responsable de ses choix techniques tant au niveau de la programmation que de la conduite des activités d'éducation et de travail des jeunes équidés. Pour conduire ces activités, le professionnel doit faire preuve d'un sens avéré de l'observation et de l'évaluation du potentiel d'un jeune équidé.

En fonction des tâches à effectuer et/ou au regard du comportement du jeune équidé, il peut travailler seul ou en binôme.

Ces activités requièrent une bonne condition physique et une capacité de concentration importante compte tenu du degré de dangerosité des travaux. Dans toutes les situations de travail, le professionnel agit dans le respect des règles de sécurité, pour lui-même, pour les tiers, pour les équidés et dans le respect de la réglementation en vigueur. Les risques professionnels de blessure sont importants dans toutes les activités, les chutes de cheval représentant la majorité des accidents. Le port des EPI est une obligation de toutes circonstances. L'habilitation au Salarié Sauveteur Secouriste du Travail (SST) est utile à l'exercice de ces activités.

De plus, pour durer dans son activité, le professionnel prend en compte sa santé et celle des autres dans une démarche de prévention des risques professionnels. Les troubles musculosquelettiques sont courants chez les cavaliers.

Le professionnel visé est amené à travailler une majeure partie de son temps à l'extérieur, en toute saison. Le chef d'entreprise, comme les salariés de ces entreprises, sont amenés à travailler les week-ends, les jours fériés et pendant les vacances scolaires, en fonction du calendrier des concours, des ventes ainsi que de la disponibilité des propriétaires.

1.1.5.4 Reconversions professionnelles envisageables

Le professionnel visé peut évoluer comme cavalier professionnel après quelques années d'expérience et des compétences équestres avérées. Il peut également créer ou reprendre une entreprise et devenir son propre employeur.

Toutefois, compte tenu notamment de l'exigence physique des activités, le titulaire de cette spécialisation peut aussi s'orienter :

- vers l'enseignement sous réserve de l'obtention, dans les mentions dédiées, du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) ou du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS),

- vers les soins et l'entretien des équidés, au travers d'un emploi de responsable d'écurie hippique par exemple.

1.2. Fiche descriptive des activités spécialisées (FDAS)

Les activités sont regroupées en grandes fonctions et sont écrites, par convention, sans pronom personnel, les activités pouvant être conduites soit par une femme, soit par un homme.

La FDAS ne décrit pas l'ensemble des activités techniques exercées par un professionnel valorisant les jeunes chevaux en particulier, mais correspond plutôt au cumul de toutes les activités techniques observées auprès de différents cavaliers, responsables de centres équestres ou d'écuries de pré-entraînement... dans des contextes variés.

Toutes ces activités sont réalisées dans le respect des différentes réglementations concernant le bien-être animal et le fonctionnement d'une entreprise hippique.

Elles intègrent également la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité, de santé et de protection de l'environnement.

Le titulaire du CS visé a en charge la première éducation, l'éducation ainsi que le travail du jeune équidé en vue de sa future valorisation. Pour ce faire, il mobilise des capacités d'observation et d'appréciation du potentiel du jeune équidé. Il adopte une approche comportementale et des codes de communication favorables aux apprentissages du jeune équidé. Il adapte son programme d'éducation ou de travail ainsi que ses interventions auprès de l'équidé.

Il est amené à préparer et à présenter un jeune équidé à un concours ou à une vente.

Il est en capacité de rééduquer un équidé pour lequel une nouvelle orientation a été décidée. Il met en valeur, auprès de propriétaires ou de son employeur, les caractéristiques et les acquis d'un jeune équidé.

Dans le cadre de son activité, le ou la titulaire de cette spécialisation :

1. Observation et évaluation du potentiel d'un jeune équidé :

1.1 Observe de jeunes équidés

- 1.1.1 Identifie un animal à partir de son apparence extérieure
- 1.1.2 Surveille le comportement de chaque équidé au quotidien
- 1.1.3 Évalue l'état de forme d'un équidé
- 1.1.4 Surveille l'état des jambes, des pieds et de la ferrure
- 1.1.5 Observe les interactions de l'animal avec son environnement et des tiers (humains, équidés...)
- 1.1.6 Observe le comportement de chaque équidé au cours du travail
- 1.1.7 Évalue les prédispositions d'un jeune équidé pour une utilisation choisie, en fonction de ses caractéristiques physiques, génétiques et comportementales

1.2 Apprécie le travail d'un jeune équidé

- 1.2.1 Etablit le bilan éducatif d'un équidé entrant pour programmer son éducation
- 1.2.2 Mesure la progression des apprentissages d'un équidé
- 1.2.3 Analyse une ou plusieurs difficultés d'apprentissage chez un jeune équidé en vue d'y remédier
- 1.2.4 Évalue le résultat de l'éducation ou du travail d'un équidé de sports-loisirs ou de course.

2. Education d'un jeune équidé dans le respect du bien-être animal, de la santé et de la sécurité des personnes et des équidés :

2.1 Choisit un programme d'éducation adapté à l'équidé, en fonction de sa future utilisation

2.2 Adopte une approche comportementale et des codes de communication favorables aux apprentissages d'un équidé

2.3 Adapte ses interventions en interprétant le comportement de l'équidé

2.4 Conduit la première éducation d'un équidé

- 2.4.1 Aborde l'équidé au box ou en extérieur
- 2.4.2 Habitue l'équidé au contact de l'homme : toucher, soins quotidiens, respect de l'espace de l'homme...
- 2.4.3 Eduque l'équidé aux codes de communication avec l'homme
- 2.4.4 Familiarise l'équidé aux éléments de son environnement : bruit, présence d'autres

animaux, véhicules, objets phobogènes....

2.4.5 Familiarise l'équidé aux matériels de pansage et au harnachement

2.4.6 Manipule l'équidé en main : déplacement, mise à l'attache, prise des pieds, embarquement dans un van...

2.4.7 Conduit des séances de travail à la longe et en liberté

2.4.8 Habitue l'équidé à la selle et aux premiers montoirs

2.5 Conduit, seul ou en binôme, des séances d'éducation pour un jeune équidé

2.5.1 Choisit des espaces de travail différents pour habituer l'équidé

2.5.2 Prépare les équipements et l'espace de travail

2.5.3 Vérifie le matériel de sellerie, les harnachements et les équipements de protection individuelle

2.5.4 Equipe le jeune équidé en vue de son travail à pied, monté ou attelé

2.5.5 Conduit des séances de travail à la longe, aux longues rênes et en liberté en fonction de la destination du jeune équidé

2.5.6 Effectue des séances montées ou attelées en extérieur, aux différentes allures

2.5.7 Travaille un équidé monté ou attelé aux différentes allures en carrière ou sur la piste

2.5.8 Effectue des séances de travail en groupe

2.5.9 Utilise les aides naturelles et artificielles adaptées pour faciliter les apprentissages de l'équidé selon sa destination

2.5.10 Conduit des séances de remédiation

2.5.11 Entretient le matériel de sellerie et les harnachements

2.6 Eduque un équidé pour une nouvelle orientation

3. Travail des jeunes équidés en fonction de leurs futures utilisations :

3.1 Choisit un programme de travail adapté à l'équidé, en fonction de sa future utilisation

3.2 Choisit et prépare les équipements : type de matériel en fonction de leurs effets, réglages, ajustements...

3.3 Choisit et aménage l'espace de travail

3.4 Equipe l'équidé en vue de son travail

3.5 Adopte une approche comportementale favorable aux apprentissages d'un équidé

3.6 Effectue le travail de détente ou d'échauffement et de récupération de l'équidé

3.7 Conduit des séances de préparation de l'équidé aux concours jeunes chevaux :

3.7.1 Conçoit un programme de préparation pour présenter un équidé à un concours jeunes chevaux

3.7.2 Effectue le travail de mise ou de remise en condition des équidés : trotting ...

3.7.3 Travaille les équidés à pied

3.7.4 Travaille un équidé monté aux différentes allures sur le plat

3.7.5 Forme un équidé monté à l'obstacle

3.7.6 Enchaîne un parcours d'obstacles ou d'attelage, une reprise de dressage...

3.7.7 Participe à des concours locaux, régionaux... : modèles et allures en main et/ou monté selon les cas

3.8 Conduit le pré-entraînement d'un équidé de course

3.8.1 Conçoit un programme de pré-entraînement pour un équidé de course

3.8.2 Conduit des séances de trotting en extérieur et sur piste

3.8.3 Conduit des séances de pré-entraînement sur la piste aux différentes allures et aux deux mains, en ligne droite et en grande courbe

3.8.4 Conduit des séances de pré-entraînement à l'obstacle

3.8.5 Effectue le travail d'éducation propre aux différentes disciplines : stalles de départ, auto-start, obstacles...

3.8.6 Effectue le travail de remise en condition d'un équidé de course

3.9 Prépare et présente un jeune équidé à un concours ou à une vente

3.9.1 Toilette l'équidé : effectue le brossage et la préparation des crins, le tressage et pionnage

3.9.2 Effectue la tonte d'un équidé

3.9.3 Prépare l'équidé au contexte d'un concours ou d'une vente : travail dans un rond d'Havrincourt, utilisation de matériel de concours, contact avec des équidés inconnus...

3.9.4 Présente l'équidé en liberté, en main ou monté selon le contexte

3.10 Assure le transport des jeunes équidés dans le respect de la réglementation en vigueur

3.11 Vérifie et entretient le matériel de sellerie, les harnachements, et les équipements de

protection individuelle

3.12 Gère économiquement l'activité d'éducation et/ou de travail de jeunes équidés

3.12.1 Evalue le temps de travail des différentes prestations : éducation, travail ou pré-entraînement d'un équidé

3.12.2 Evalue la rentabilité de l'activité de débourrage, de travail ou de pré-entraînement : coût de revient, prix de vente...

4. Mise en valeur du travail d'un jeune équidé, réalisé pour un client ou un propriétaire

4.1 Explique le bien-fondé de ses actions d'éducation ou de travail à un tiers, au regard de la carrière future de l'équidé

4.2 Présente un jeune équidé à un client : origines, caractéristiques et acquis...

4.3 Restitue à un propriétaire ou à son employeur, le résultat de son action sur le développement des capacités de l'équidé : éducation, préparation à un concours jeunes chevaux, pré-entraînement...

4.4 Conçoit des vidéos destinées aux propriétaires, montrant les apprentissages d'un équidé

4.5 Conçoit des supports valorisant le travail d'un équidé à destination des réseaux sociaux

4.6 Propose une utilisation de l'équidé, selon les capacités constatées, à un propriétaire ou à l'employeur

1.3. Situations professionnelles significatives spécialisées (SPS)

Le tableau suivant présente les situations professionnelles significatives (SPS) de la compétence, c'est-à-dire les situations qui, si elles sont maîtrisées, permettent de rendre compte de l'ensemble des compétences mobilisées dans le travail.

Les SPS sont regroupées en champs de compétences, selon les ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Toutes ces activités sont réalisées dans le respect des différentes réglementations concernant le bien-être animal et le fonctionnement d'une entreprise hippique.

Elles intègrent également la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité, de santé et de protection de l'environnement.

Champs de compétences	Situations Professionnelles Significatives	Finalités
Evaluation du potentiel d'un jeune équidé	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration des phases d'éducation et de travail d'un jeune équidé selon une méthode rencontrée en milieu professionnel • Elaboration des phases d'éducation et de travail pour un jeune équidé changeant d'orientation • Bilan initial de l'éducation d'un jeune équidé • Analyse d'une difficulté d'apprentissage persistante chez un équidé • Bilan intermédiaire ou final de la progression d'un jeune équidé auprès de son propriétaire 	<i>Proposer une orientation et une adaptation de l'entraînement pour un jeune équidé au regard de ses acquis et de son potentiel</i>
Education d'un jeune équidé en sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Ajustement d'un programme initial d'éducation au regard des réactions de l'équidé • Familiarisation d'un jeune équidé aux situations de transport • Familiarisation d'un jeune équidé aux soins courants • Mise en œuvre d'une séance d'éducation à la longe • Conduite de la première séance montée ou attelée d'un équidé • Réalisation d'une séance de franchissement d'une difficulté ou d'un obstacle • Mise en œuvre d'une séance de trotting en extérieur, individuelle ou en lot 	<i>Habiter le jeune équidé à l'homme et à sa future activité par une approche comportementale dans le respect de la préservation de la santé, de la sécurité et du bien-être animal</i>
Préparation physique de jeunes équidés en sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une séance de travail en liberté aux 3 allures • Conduite d'une séance de travail monté ou attelé en fonction de l'utilisation ciblée • Remise en condition d'un jeune équidé après un arrêt de son activité • Réalisation d'une séance montée ou attelée de préparation à une épreuve • Présentation d'un jeune équidé monté ou attelé lors d'une manifestation officielle • Présentation d'un jeune équidé en main à un concours d'élevage ou à une vente 	<i>Développer le potentiel de travail de jeunes équidés en fonction de leur future orientation dans le respect du bien-être animal, de la préservation de la santé et de la sécurité</i>

2. Référentiel de compétences

Le référentiel de compétences est constitué de la liste des capacités attestées par l'obtention du CS. Ces capacités ont été élaborées en référence aux champs de compétences et aux situations professionnelles significatives (SPS) présentés à la fin du référentiel d'activités. Les SPS correspondent aux situations professionnelles les plus significatives de la compétence d'un professionnel dans les activités spécialisées visées par le CS. Elles sont déterminées à partir d'analyses du travail menées auprès de professionnels exerçant ces activités.

Le référentiel de compétences du CS « Education et Travail des Jeunes Equidés » est constitué de 3 capacités globales correspondant à des blocs de compétences.

Le tableau suivant met en lien les capacités du titulaire du CS « Education et Travail des Jeunes Equidés » avec les champs de compétences et les SPS identifiées dans chacun d'eux.

L'ensemble de ces capacités se développe en prenant en compte la réglementation qui cadre l'exercice professionnel dans le domaine de l'éducation des jeunes équidés en matière de sécurité, de santé au travail, ainsi que de bien-être de la personne et de l'animal.

Les centres qui mettent en œuvre le CS peuvent viser l'éducation de jeunes équidés dans plusieurs contextes comprenant :

- *Les activités liées au travail attelé*
- *Les différentes disciplines de sport et de loisir*
- *Les différentes disciplines de course*

Capacités	Champs de compétences et finalités	Situations professionnelles significatives
C1. Assurer le suivi du processus d'éducation et de travail d'un jeune équidé C1.1. Concevoir un programme d'éducation et de travail pour un jeune équidé C1.2. Réguler le programme de progression pour un jeune équidé	Evaluation du potentiel d'un jeune équidé <i>Proposer une orientation et une adaptation de l'entraînement pour un jeune équidé au regard de ses acquis et de son potentiel</i>	<ul style="list-style-type: none">• Elaboration des phases d'éducation et de travail d'un jeune équidé selon une méthode rencontrée en milieu professionnel• Elaboration des phases d'éducation et de travail pour un jeune équidé changeant d'orientation• Bilan initial de l'éducation d'un jeune équidé• Analyse d'une difficulté d'apprentissage persistante chez un équidé• Bilan intermédiaire ou final de la progression d'un jeune équidé auprès de son propriétaire
C2. Mettre en place les fondamentaux d'éducation et de travail chez un jeune équidé C2.1. Réaliser l'habituation d'un jeune équidé à son environnement et aux manipulations courantes C2.2. Conduire la phase d'éducation équestre initiale d'un jeune équidé	Education d'un jeune équidé en sécurité <i>Habiter le jeune équidé à l'homme et à sa future activité par une approche comportementale dans le respect de la préservation de la santé, de la sécurité et du bien-être animal</i>	<ul style="list-style-type: none">• Ajustement d'un programme initial d'éducation au regard des réactions de l'équidé• Familiarisation d'un jeune équidé aux situations de transport• Familiarisation d'un jeune équidé aux soins courants• Mise en œuvre d'une séance d'éducation à la longe• Conduite de la première séance montée ou attelée d'un équidé• Réalisation d'une séance de franchissement d'une difficulté ou d'un obstacle• Mise en œuvre d'une séance de trotting en extérieur, individuelle ou en lot

<p>C3. Assurer le développement et la valorisation du potentiel d'un jeune équidé</p> <p>C3.1. Mettre en œuvre un programme de formation pour un jeune équidé</p> <p>C3.2. Présenter un jeune équidé à une manifestation officielle</p>	<p>Préparation physique de jeunes équidés en sécurité</p> <p><i>Développer le potentiel de travail de jeunes équidés en fonction de leur future orientation dans le respect du bien-être animal, de la préservation de la santé et de la sécurité</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une séance de travail en liberté aux 3 allures • Conduite d'une séance de travail monté ou attelé en fonction de l'utilisation ciblée • Remise en condition d'un jeune équidé après un arrêt de son activité • Réalisation d'une séance montée ou attelée de préparation à une épreuve • Présentation d'un jeune équidé monté ou attelé lors d'une manifestation officielle • Présentation d'un jeune équidé en main à un concours d'élevage ou à une vente
--	--	--

3. Référentiel d'évaluation

Le référentiel d'évaluation présente les modalités et les critères retenus pour l'évaluation des capacités constitutives de chaque capacité globale – ou bloc de compétences – du référentiel de compétences. Les indicateurs relatifs à chacun des critères sont élaborés par le centre habilité pour la mise en œuvre de la certification.

Le certificat de spécialisation « Education et Travail des Jeunes EQUIDÉS » est une certification organisée et délivrée en unités capitalisables (UC), spécifique à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage. Chaque UC correspond à une capacité globale du référentiel de compétences, soit à un bloc de compétences. Elle peut être obtenue indépendamment des autres.

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en unités capitalisables du ministère chargé de l'agriculture sont définies dans la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 5/01/2016.

Toutes les capacités du certificat de spécialisation « Education et Travail des Jeunes EQUIDÉS » doivent faire l'objet d'une évaluation en situation professionnelle.

Le tableau suivant donne à voir les correspondances entre UC et capacités. Il précise également les modalités d'évaluation ainsi que les critères à prendre en compte pour certifier chaque capacité.

Le travail en sécurité est une condition *sine qua non* pour la certification des capacités C2 et C3.

UC	Modalités d'évaluation	Capacités	Critères
UC 1	Evaluation en situation professionnelle	C1. Assurer le suivi du processus d'éducation et de travail d'un jeune équidé C1.1. Concevoir un programme d'éducation et de travail pour un jeune équidé	Evaluation initiale du jeune équidé Le candidat intègre l'appréciation du modèle, des alibilités et du tempérament, les caractéristiques et les informations dont il dispose sur le vécu du jeune équidé pour établir un diagnostic de la situation de départ en vue d'un programme d'éducation et de travail. Conception de la méthode d'éducation A partir de son diagnostic et en s'appuyant sur des méthodes rencontrées dans le milieu professionnel, le candidat sélectionne une approche éducative et sportive et élaboré une stratégie d'éducation et de préparation du jeune équidé qui lui est confié. Planification des étapes d'éducation et de travail A partir du diagnostic, de la méthode d'éducation retenue et de la commande émise par le propriétaire du jeune équidé ou le responsable de l'écurie, le candidat envisage un programme de travail et émet une proposition de planification.
	Evaluation en situation professionnelle	C1.2. Réguler le programme de progression pour un jeune équidé	Evaluation intermédiaire ou finale de la progression du jeune équidé A partir de ses observations et de la lecture des réactions du jeune équidé, dans une démarche réflexive, le candidat analyse l'évolution du jeune équidé qu'il met en lien avec sa programmation initiale et ses réalisations effectives. Ajustement du programme d'éducation et de travail ou de l'orientation du jeune équidé En fonction du résultat de l'évaluation de son action, le candidat ajuste ses choix initiaux et son programme en cours et/ou reconside l'orientation initiale. Compte-rendu au commanditaire Lors des bilans intermédiaires ou finaux, le candidat, par la sélection d'informations et via la modalité de

			communication adaptée, présente auprès de son responsable ou du propriétaire du jeune équidé ses choix techniques d'éducation et d'entraînement et émet des préconisations de valorisation de l'équidé.
UC 2	Evaluation en situation professionnelle	C2. Mettre en place les fondamentaux d'éducation et de travail chez un jeune équidé C2.1. Réaliser l'habituation d'un jeune équidé à son environnement et aux manipulations courantes	Repérage de situations supports d'apprentissage A partir du diagnostic établi, de la destination du jeune équidé et du programme envisagé, le candidat repère toutes les situations opportunes pour que le jeune équidé réalise des apprentissages en sécurité et sans stress. Manipulations du jeune équidé en sécurité Par la lecture permanente de l'équidé, le candidat conduit des actions et suit des étapes qui respectent le seuil de tolérance et le potentiel d'apprentissage du jeune équidé de manière à obtenir les réponses attendues, à le familiariser aux soins dispensés et aux équipements utilisés. Accompagnement du jeune équidé dans son environnement Le candidat est attentif à respecter et faire respecter au plus près possible les besoins fondamentaux du jeune équidé, notamment son besoin de lien social et d'occupation, afin d'installer durablement la relation homme/animal dans un environnement nouveau.
	Evaluation en situation professionnelle	C2.2. Conduire la phase d'éducation équestre initiale d'un jeune équidé	Aménagement des situations progressives d'apprentissages Le candidat choisit les lieux et le matériel adapté à des situations d'apprentissage par palier pour favoriser la compréhension et l'acceptation de ses demandes par le jeune équidé. Réalisation technique des séances Le candidat applique et adapte un protocole avec les gestes requis pour installer les codes équestres de base chez le jeune équidé dans le respect de sa propre sécurité, de la sécurité et du bien-être de l'équidé. Coopération avec le jeune équidé A partir de sa perception des résistances et de son observation continue de l'attitude du jeune équidé, le candidat favorise, par sa communication, la compréhension des ordres et initie l'engagement dans le travail.
UC 3	Evaluation en situation professionnelle	C3. Assurer le développement et la valorisation du potentiel d'un jeune équidé C3.1. Mettre en œuvre un programme de formation pour un jeune équidé	Conduite de séances de préparation physique du jeune équidé En fonction des objectifs liés à la destination du jeune équidé et du programme préétabli, le candidat mène des entraînements qui visent le développement musculaire, respiratoire, cardiaque, la progression technique et l'installation de comportements. Ajustement des entraînements quotidiens En fonction de l'état de forme du jeune équidé, le candidat repère des besoins d'amélioration du potentiel physique ou du comportement de l'équidé au travail. Il réajuste/régule sa technique, ses postures pour viser une stabilisation dans les apprentissages de l'équidé. Renforcement de la coopération avec le jeune équidé Le candidat est vigilant aux réactions du jeune équidé au travail : il adapte sa communication et son action pour favoriser l'engagement de l'équidé et consolider ses apprentissages.

			<p>Mise en valeur physique du jeune équidé En fonction de la manifestation visée, le candidat effectue un toilettage adapté sur le jeune équidé, il l'équipe en fonction du cadre de la manifestation et adopte la tenue adaptée à la situation.</p> <p>Réalisation des objectifs attendus en situation Le candidat utilise des techniques adaptées au résultat attendu, au contexte de l'épreuve ou de la vente et aux aléas pour amener le jeune équidé à exprimer son potentiel.</p> <p>Harmonie dans l'interaction avec le jeune équidé A partir de la relation partenariale établie avec le jeune équidé, le candidat favorise, en situation de présentation ou d'épreuve, la reproduction de comportements positifs.</p>
Evaluation en situation professionnelle	C3.2. Présenter un jeune équidé à une manifestation officielle		

Siglier

BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole
C.	Capacités
CS	Certificat de spécialisation
FDAS	Fiche descriptive des activités spécialisées
FFE	Fédération française d'équitation
IFCE	Institut français du cheval et de l'équitation
INRAE	Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
MSA	Mutualité sociale agricole
NSF	Nomenclature des spécialités de formation
ROME	Répertoire opérationnel des métiers et des emplois
SHF	Société Hippique Française
SPS	Situation professionnelle significative
UC	Unité capitalisable

Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique
78 rue de Varenne - 75349 Paris 07 SP
2025

ANNEXE II : Tableaux de correspondances entre l'option « éducation et travail des jeunes équidés » du certificat de spécialisation agricole créé par l'arrêté du 9 juillet 2001 et l'option rénovée « éducation et travail des jeunes équidés » créée par le présent arrêté.

UC du CS éducation et travail des jeunes équidés Arrêté du 09/07/2001	UC du CS éducation et travail des jeunes équidés Arrêté du 10/12/2025
UC1 : Être capable de mobiliser les connaissances hippologiques nécessaires à l'éducation et à la mise en condition des jeunes équidés UC3 : Être capable d'éduquer en toute sécurité le jeune équidé en fonction de son utilisation future UC4 : Être capable de participer à la gestion et au développement de l'activité	UC1. Assurer le suivi du processus d'éducation et de travail d'un jeune équidé
UC1 : Être capable de mobiliser les connaissances hippologiques nécessaires à l'éducation et à la mise en condition des jeunes équidés UC2 : Être capable de maîtriser les techniques liées à l'entretien et au débourrage du jeune équidé dans le respect de la sécurité, de l'environnement et du bien-être animal	UC2. Mettre en place les fondamentaux d'éducation et de travail chez un jeune équidé
UC1 : Être capable de mobiliser les connaissances hippologiques nécessaires à l'éducation et à la mise en condition des jeunes équidés UC3 : Être capable d'éduquer en toute sécurité le jeune équidé en fonction de son utilisation future	UC3. Assurer le développement et la valorisation du potentiel d'un jeune équidé



Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

Sous-direction des politiques de formation et d'éducation

Bureau des diplômes de l'enseignement technique

1ter, avenue de Lowendal

75007 PARIS

Mai 2025